

## Les PME dans le marché algérien du médicament, état des lieux et perspectives

CHOUAL Imed Eddine\*

### **Abstract:**

The drug industry in Algeria rebounded following the creation of local companies producing drugs and installation of large foreign firms, it aims to reduce the bill for healthcare spending and reduce imports, which remains a heavy burden in this sense the state has promoted the creation of SMEs in the sector to boost the pharmaceutical industry which was still under the hegemony of large firms.

**Keys word :** Medicine, SMEs, pharmaceutical industry, health, pharmacy.

### **Résumé :**

L'industrie médicamenteuse en Algérie a connu un rebond suite la création des entreprises locales productrices des médicaments et l'installation des grandes firmes étrangères, cela a pour but de diminuer la facture des dépenses en santé et de diminuer l'importation qui reste un lourd fardeau, dans ce sens l'état a promu la création des PME dans ce secteur pour booster l'industrie pharmaceutique qui restait toujours sous l'hégémonie des grandes firmes.

**Les mots clés:** Médicament, PME, industrie pharmaceutique, santé, pharmacie

---

\* MA à l'Université d'Alger -3-

الملخص:

لقد عرفت الصناعة الصيدلانية في الجزائر تقدما نتيجة لإنشاء مؤسسات محلية منتجة للدواء ودخول مؤسسات أجنبية للسوق الوطني، وهذا بهدف تجسيد السياسة الوطنية لترشيد الانفاق العمومي الصحي وتخفيض فاتورة الاستيراد، وبهذا الصدد قامت الدولة بتفعيل إنشاء م ص م تعمل في هذا القطاع وذلك لإعطاء دفعة للقطاع الصيدلاني الذي بات حكرا على المؤسسات الكبيرة.

الكلمات المفتاحية: الدواء، المؤسسات الصغيرة والمتوسطة، الصناعة الصيدلانية، الصحة، الصيدلة.

## Introduction

L'industrie pharmaceutique est un secteur stratégique dans le domaine de la santé, ce secteur est caractérisé par un aspect médical (recherche est développement) et un aspect économique par le billet de la production du produit de première nécessité qui est le médicament. Cette industrie vise à fournir les populations en médicament nécessaire à leur bonne santé.

En Algérie, cette industrie a connu un rebond suite aux réformes qui ont pour objet de diminuer la dépendance en produits importés (produit princeps) et de promouvoir le produit local (produit générique) et donc diminuer la facture des dépenses en santé. Une politique de médicament a été lancée par l'Algérie et a pour objectif, atteindre les 75 % de la production du médicament local en fin d'années 2017. Cela a encourager les grands industriels pharmaceutiques mondiaux à s'implanter en Algérie, et a permis la création de grandes firmes pharmaceutiques locales, cela n'a pas empêcher les pouvoirs publics à encourager la création des PME dans le secteur pharmaceutique.

Dans cet article nous allons faire une étude du marché médicamenteux algérien, tout en s'intéressant au PME exerçant dans ce secteur, et pour bien encadrer cette étude, on va répondre à quelques questions qui sont :

- Quelle est la réalité du marché algérien du médicament ?
- Quelle place pour les PME dans ce marché ?

La réponse aux questions précédentes, nous amènent à structurer cette contribution autour de deux points fondamentaux ; à savoir :

1. Aperçu du marché algérien du médicament.
  - Définition d'un médicament
  - Types de médicament
  - L'Industrie pharmaceutique
  - Structure de marché médicamenteux algérien
2. Les PME dans le secteur pharmaceutique algérien.
  - Définition des PME
  - Evolution des PME en Algérie
  - PME Pharmaceutique en Algérie

## **I. Aperçu du marché algérien du médicament**

Dans cette partie, nous allons parler de quelques notions de base sur les médicaments tout en s'appuyant sur la réalité du marché algérien du médicament.

### **1. Définition du médicament**

Selon l'OMS<sup>1</sup>, on entend par **médicament** à usage humain toute substance ou association de substances à but thérapeutique, prophylactique ou diagnostic, ou destinée à modifier les fonctions physiologiques et présentée sous une forme pharmaceutique permettant son administration à l'homme.

**Selon la réglementation algérienne, loi n°08-13 du 20 juillet 2008<sup>2</sup> modifiant et complétant la loi 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et la promotion de la santé :**

**Art-4 – médicament :**

Toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales et tous produits pouvant être administrés à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger modifier ses fonctions organiques ;

- ✓ Préparation magistrale ;
- ✓ Spécialité pharmaceutique ;
- ✓ Médicament générique ;
- ✓ Allergène ;
- ✓ Vaccin ;
- ✓ Produit radio pharmaceutique ;
- ✓ Produit stable dérivé du sang ;
- ✓ Concentré d'hémodialyse ou solutés de dialyse péritonéale ;
- ✓ Les gaz médicaux.

## **2. Types de médicament**

Un médicament est constitué de principe(s) actif(s) (PA), excipient (Ex), matériel de conditionnement(MC).

Médicament = PA+ Ex + MC

De la réglementation découle la classification des molécules en trois segments de marché :

- ✚ Les **princeps** qui regroupent les médicaments de prescription et généralement remboursés.

- Les **génériques** qui sont les copies légales des médicaments princeps remboursés et dont le brevet a expiré.
- Les **OTC** (*over-the-counter* <sup>3</sup> ) qui sont les produits d'automédication en vente libre et non remboursables.

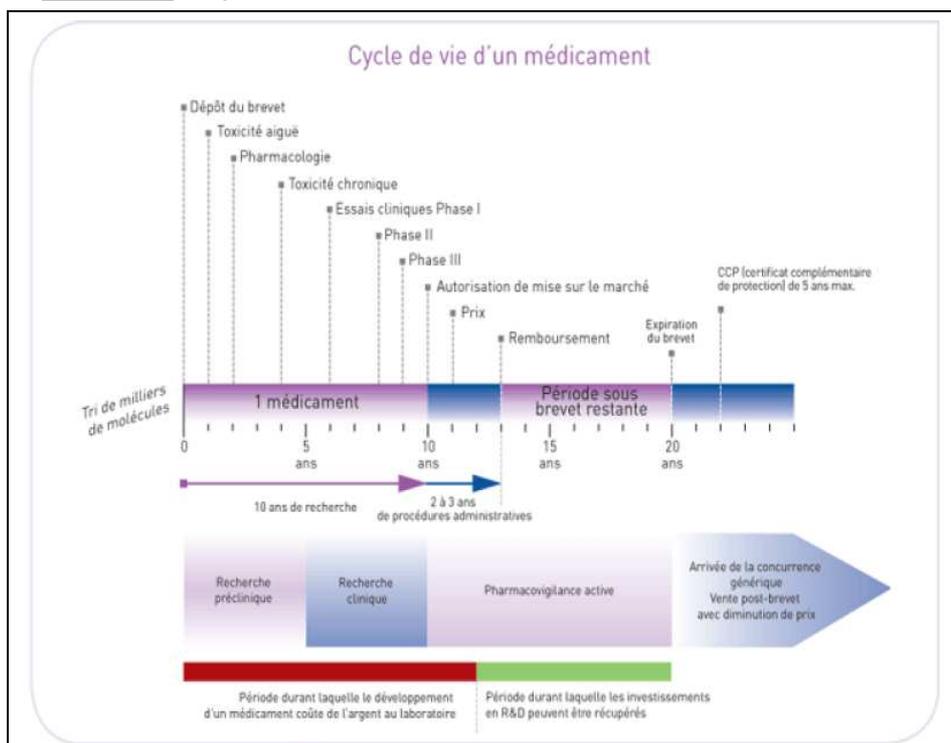
## 2.1 Princeps

Quand un laboratoire crée un nouveau médicament original, il dépose d'un brevet qui lui garantit une exclusivité moyenne de **20 ans**. Après 20 ans, les laboratoires concurrents ont chacun le droit de développer, fabriquer et commercialiser un médicament moins cher et équivalent au médicament original.

Le laboratoire peut évidemment vendre son brevet un autre laboratoire, ceci ne constitue pas vraiment un générique, puisque le laboratoire détient les droits de reproduire la même substance avec la formulation du laboratoire mère qu'il a développé.

Dans la figure suivante, nous allons expliquer le cycle de vie d'un médicament, de son développement (Période de R & D) jusqu'à sa mise sur le marché, puis la tombée de son brevet dans le domaine publique, et sa reproduction en générique.

**Figure 01** : Cycle de vie d'un médicament



Source

BOUKLI.H, **Le positionnement stratégique du médicament générique, étude de cas en Algérie**, Mémoire de Magister, Université ABOU-BAKER BELGAID, Tlemcen, 2011, P16

Les princeps (parfois qualifiés d'éthiques) représentent la part de marché la plus élevée (78 %) et la plus rentable.

Les essais cliniques sur l'homme évaluent l'innocuité et l'efficacité de la molécule retenue. Ces essais cliniques comprennent 4 phases principales qui doivent se dérouler selon les bonnes pratiques cliniques, sous responsabilité médicale, ces (04) phases sont<sup>4</sup> :

- Etude de biodisponibilité ;
- Etude de bioéquivalence ;
- Etudes d'interaction médicamenteuses ;
- Etudes de l'interaction du médicament avec les aliments.

## 2.2 Générique

Une fois tombé dans le domaine public, le princeps fait l'objet d'une réplique donnant naissance au produit générique.

Chaque générique est caractérisé par deux dénominations distinctes dans la vignette de l'emballage :

- La **Dénomination Commune Internationale**<sup>5</sup> qui est établie par l'OMS dans une publication annuelle appelée « la pharmacopée internationale » permettant ainsi l'ensemble de la communauté scientifique d'utiliser le même langage.
- Le nom commercial, ou le nom déposé.

L'avantage que procure le générique étant moins cher et plus compétitif que le produit original. Les génériques (12 % du marché) dont la part est amenée à croître dans les prochaines années compte tenu du nombre de médicaments dont la protection va expirer.<sup>6</sup>

Le tableau suivant montre la part de marché des produits génériques de quelques pays européens.

**Tableau I :** Part de marché des génériques en 2004

	France	Allemagne	Royaume-Unis	Italie	Espagne
Part en valeur (CA)	6,4 %	22,7 %	20,6 %	2 %	5,2 %
Part en volume (quantités vendues)	12 %	41,1 %	49,3 %	4 %	9,1 %
Source	Philip ABECASSIS, Nathalie COTINET, <b>Caractéristiques du marché des médicaments et stratégies des firmes pharmaceutiques</b> , Revue Horizons stratégiques, 2008/1, Paris, P.284				

C'est en Allemagne que la part de marché des génériques est la plus forte. Ceux-ci représentent **22,7 %** du CA des firmes pharmaceutiques contre **12 %** en moyenne sur les cinq pays présentés dans le tableau précédant<sup>7</sup>.

### 2.3 OTC

Les OTC sont libre de vente, ils concernent généralement les antalgiques, les vitamines, et les produits qui traitent les troubles mineurs<sup>8</sup>. Ils ont une part de marché de **10%**.

## 3. L'industrie pharmaceutique

Avant l'ère de l'industrie pharmaceutique, la recherche des médicaments était entreprise par des chercheurs au niveau des universités ou des labos de recherches financés en grande partie par

les états tel que la découverte de la Pénicilline en 1927 par H.Flemming.

De nos jours. Les firmes pharmaceutiques ont pris le contrôle de la recherche et développement des substances innovatrices, elles financent les universités et les centres de recherches affiliés à eux, puis brevete les médicaments et les commercialisent à leur propre profit.

L'Algérie et les États-Unis vont signer, en juin Ce projet devrait permettre à l'Algérie, à l'horizon 2020-2040, de devenir un pôle biotechnologique dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), comme celui de Singapour pour l'Asie, Dublin (Europe) ou encore Boston (États-Unis).

Le groupe pharmaceutique allemand Merck a signé un protocole de partenariat avec le laboratoire algérien Novapharm pour la fabrication de médicaments dans le traitement du diabète et l'hypertension artérielle en Algérie.

**Tableau II : Les principaux marchés pharmaceutiques dans le monde en 2003 et 2013**

Nd : Données non disponible

	En % du marché mondial en 2013	En % du marché mondial en 2003
Etats-Unis	38,2 %	49,0 %
Japon	9,4 %	11,0 %
Chine	7,2 %	Nd
Allemagne	5,1 %	6,0 %
France	4,4 %	5,0 %
Italie	3,3 %	4,0 %
Royaume-Uni	2,6 %	3,0 %
Brésil	2,5 %	Nd
Espagne	2,4 %	2,0 %
Canada	2,4 %	2,0 %
Source	<a href="http://www.leem.org">www.leem.org</a> à partir d'IMS Health date de consultation 02/03/2016	

On remarque que le leader en industrie pharmaceutique est les Etats-Unis avec une part mondiale de presque 50% en 2003, ceci est dû à la forte localisation des grandes firmes pharmaceutiques et l'importance que les Etats-Unis donnent à ce secteur très sensible, on remarque aussi que le Japon vient en deuxième position avec une part avoisinant les 10 %. Quant au marché européen il représente 17,8 % de la consommation mondiale du médicament.

L'hégémonie des Etats-Unis dans le secteur pharmaceutique comme on l'a montré précédemment est due aux grandes firmes localisées comme le montre le tableau ci-dessous :

**Tableau III : les premières entreprises pharmaceutiques mondiales en 2013**

		Chiffre d'affaire (en Md\$)	Part de marché
1	NOVARTIS (Suisse)	37,1	5,8 %
2	PFIZER (Etats-Unis)	32,5	5,1 %
3	SANOVI (France)	27,9	4,4 %
4	MERCK & CO (Etats-Unis)	26,7	4,2 %
5	ROCHE (Suisse)	26,2	4,1 %
6	GLAXOSMITHKLINE (Royaume-Unis)	23,8	3,7 %
7	JOHNSON & JOHNSON (Etats- Unis)	22,4	3,5 %
8	ASTRAENECA (Royaume-Unis)	22,2	3,5 %
10	LILLY (Etats-Unis)	16,9	2,6 %
<b>Dix premiers laboratoires</b>		<b>253,5</b>	<b>36,9 %</b>
Source	<a href="http://www.leem.org">www.leem.org</a> à partir d'IMS Health date de consultation 02/03/2016		

A partir du tableau III, on voit la prédominance des États-Unis, avec ces trois grandes entreprises PFIZER, MERCK & CO, JOHNSON & JOHNSON, et LILLY, elles représentent une part de plus de 98 milliards de dollar et donc 15,4 % du marché mondiale. En Europe les firmes pharmaceutiques représentent une part de 137,2 milliard de dollar ce qui représente 21 % du marché mondial.

#### 4. Structure de marché médicamenteux algérien

Ces dernières années ont été marquées par une hausse importance de la dépense en santé, cela est dû à la conjoncture pétrolière favorable d'un côté, et de la politique de santé qui permet de rebooster ce secteur pour améliorer la qualité des soins et de la médication chez un citoyen.

En 2013, le marché du médicament en Algérie, a été estimé à plus de 3,25 milliard de dollars, il est largement dominé par des groupes étrangers, et, est constitué de 326 laboratoires, 71 producteurs, 133 importateurs, 95 vendeurs en gros et 9000 pharmacies<sup>9</sup>.

On distingue les intervenants publics séparés fonctionnellement entre producteurs, importateurs et distributeurs de gros et de détail ; pour la production, nous avons SOCOTYD créée en 1969 pour la production des consommables médicaux, puis l'Entreprise Nationale de Production Pharmaceutique (ENPP) créée en 1982 chargeait d'approvisionner le marché national, et dénommée en 1985 SAIDAL, première société nationale par actions en 1993, et qui est devenue un groupe en 1998, présente le leader national, et qui occupe actuellement une grande partie du marché en diversifiant sa production à travers des accords et partenariats avec des sociétés étrangères.

Concernant la distribution de gros, le Distributeur National en Gros des Produits Pharmaceutiques (DIGROMED) a repris en 1997 le réseau des anciennes entreprises publiques importatrices, elle a été dissolue en 2009. Pour le détail, l'Entreprise National de Distribution Détail des Médicaments (ENDIMED) a été confiée de la gestion du réseau des anciennes officines pharmaceutiques publiques qui comptent presque un millier, répartis sur tout le territoire national, et qui ont été cédées au profit des pharmaciens diplômés après la dissolution de l'ENDIMED.

La PCH est ainsi un intervenant public important sur le marché, c'est un établissement qui a été mis en place pour coordonner et rationaliser les programmes d'approvisionnement des hôpitaux publics, elle importe des médicaments, de dispositifs médicaux et de réactifs. L'IPA importe principalement de vaccins et de sérums<sup>10</sup>.

Les intervenants privés sont apparus après la permission de l'état à l'émergence de ces opérateurs dans le marché en matière de

l'importation, la production et la distribution. Ces intervenants ont connu un accroissement remarquable surtout au niveau de l'importation et la distribution, ils n'étaient que quatre en 1990 et atteignent les 133 -comme nous l'avons souligné en haut- en 2011, la même observation pour les pharmaciens et les grossistes agréés qui passent à 9000 et 360 en 2011 contre 3196 et 6 en 1991<sup>11</sup>.

Après ce bref panorama, on peut envisager les différents acteurs du marché national des médicaments comme suit :

- Les administrations régulatrices : ce sont les acteurs qui influencent toute décision concernant le marché du médicament, elles comprennent le Ministère de la Santé Publique et de la Réforme Hospitalière (MSPRH), le Ministère en charge de la Sécurité Sociale, le Ministère en charge de l'Industrie, le Ministère en charge du Commerce, la Direction Générale de la Pharmacie et les Equipements de Santé, le Laboratoire Nationale de Contrôle des Produits Pharmaceutiques (LNCCP).
- Les acteurs du circuit de productions et de commerce : les médicaments commercialisés sur le marché algérien sont soit produits ou importés ; au niveau de la production, on trouve le groupe SAIDAL, l'acteur public qui exerce dans le segment production, il s'occupe de développer, produire et commercialiser des produits pharmaceutiques, et qui regroupe les filiales suivantes :
  - ANTIBIOTICAL ;
  - PHARMAL ;
  - BIOTIC ;
  - SOMEDIAL ;
  - Centre de Recherche et Développement (CRD) ;

- La division commerciale mise en place pour promouvoir la fonction marketing des produits pharmaceutiques y compris l'image du groupe.

Contrairement à l'acteur public, les acteurs privés s'engageaient fortement dans le secteur du médicament sur le segment production et importation, une situation due à l'ouverture économique du pays et la libéralisation du secteur au début des années 1990, en 2013 on comptait 286 opérateurs dont :<sup>12</sup>

- 49 opérateurs pour les médicaments d'importation en produits finis ;
- 68 opérateurs pour les médicaments de fabrication locale ;
- 83 pour les dispositifs d'importation ;
- 66 pour les réactifs d'importation ;
- 20 pour les produits dentaires d'importation

Les plus importants opérateurs privés sur le marché du médicament sont :

- Le français Sanofi-Aventis est n°1 sur le marché avec une part de 13 % (320 millions dollars en 2009) ;
- Hikma pharma (164 863 013 dollars) ;
- GSK (141 958 937 dollars) ;
- Novartis (129 138 999 dollars) ;
- Pfizer (111 323 448 dollars) ;
- le danois Novo Nordisk (85 264 536 dollars) ;
- l'américain MSD (85 264 536 dollars) ;

- le français Roche diagnostics (85 264 536 dollars) et Astrazeneca (85 264 536 dollars).

Sans oublier les acteurs chargés de la distribution des médicaments en gros et en détail, et qui sont principalement du secteur privé.

## II. Place des PME en industrie pharmaceutique algérienne

L'importance du secteur pharmaceutique a suscité l'état à promouvoir la création des entreprises produisant des médicaments locaux de qualité égale aux grandes firmes pharmaceutiques, cela à encourager la création des PME exerçant les métiers pharmaceutiques entre production, importation, distribution et vente.

### 1. Définition d'une PME

La définition des PME est celle adoptée par l'UE en 1996. Elle est reprise par la loi n° **01-18 du 12 décembre 2001** portant loi d'orientation sur la promotion de la PME et qui définit la PME algérienne comme une entreprise de production de biens et de services, employant entre **1 à 250 personnes** à plein temps pendant une année, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas **2 milliards de DA** ou dont le total bilan n'excède pas **500 millions de DA**, et qui respecte le critère d'indépendance<sup>13</sup>.

### 2. Evolution des PME en Algérie

Depuis les réformes sur la création et la promotion des PME en Algérie, le nombre des PME a évolué on compte en 2013<sup>14</sup> : **747 934**

PME, cela a permis d'acquérir **1 915 495** emplois. Au 1<sup>er</sup> semestre 2013, **177 010** PME ont été créés, cela représente une augmentation de 77% du nombre de PME par rapport à leur nombre entre 01/01/2010 et 30/06/2012 qui était 99 892, on compte alors 2,2 PME pour 100 habitants, parmi eux 1,2/100 habitant qui sont une personne morale.

Le tableau ci-dessous résume les mouvements constatés dans la démographie des PME privées en 1<sup>er</sup> trimestre 2013 :

**Tableau IV : les mouvements constatés dans la démographie des PME privées en 1<sup>er</sup> trimestre 2013**

Nature des PME	2012	Mouvement PME 1 <sup>er</sup> semestre 2013				1 <sup>er</sup> semestre 2013
		Création	Réactivation	Radiation	Croissance	
Personnes morales	420 117	20 308	3 962	2 423	21 847	441 964
Personnes physiques	130 394	6 411	-	183	6 228	136 622
Activités artisanales	160 764	8 092	-	55	8 037	168 801
<b>Total PME privées</b>	<b>711 275</b>	<b>34 811</b>	<b>3 962</b>	<b>2 661</b>	<b>36 112</b>	<b>747 387</b>
Source	<b>Bulletin d'information statistique de la PME, données 1<sup>er</sup> semestre 2013, Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement, 2013, P10.</b>					

On peut constater la prédominance de nombre des PME qui ont le statut juridique de personne morale avec 441 964 entreprises ce qui représente 60% du nombre total des PME, quant aux PME de nature juridique personne physique cela représente 18% du nombre total des PME actives. Le nombre de PME privées créées au 1<sup>er</sup> semestre 2013 est

de l'ordre de 34 811, 58 % de ces PME crée ont un statut juridique de personne morale contre 18 % qui ont un statut de personnes physiques et 24 % d'activités artisanales.

Ce nombre de PME privées vient compléter le nombre des PME publics qui est estimé à 547 à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013, pour un total de 747 934 PME en Algérie.

Le tableau suivant donne une vue globale du nombre des PME en Algérie à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

**Tableau IV : Population globale des PME à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2013**

Types de PME	Nbre de PME	Part (%)	Population du secteur de la PME (1er semestre 2013)
<b>1. PME privées</b>			
Personnes morales	441 964	59,09	
Personnes physiques	136 622	18,27	
Activités artisanales	168 801	22,57	
<b>S/Total 1</b>	<b>747 387</b>	<b>99,93</b>	
<b>2. PME publiques</b>			
Personnes morales	547	0,07	
<b>S/Total 2</b>	<b>547</b>	<b>0,07</b>	
<b>Total</b>	<b>747 934</b>	<b>100</b>	

Source

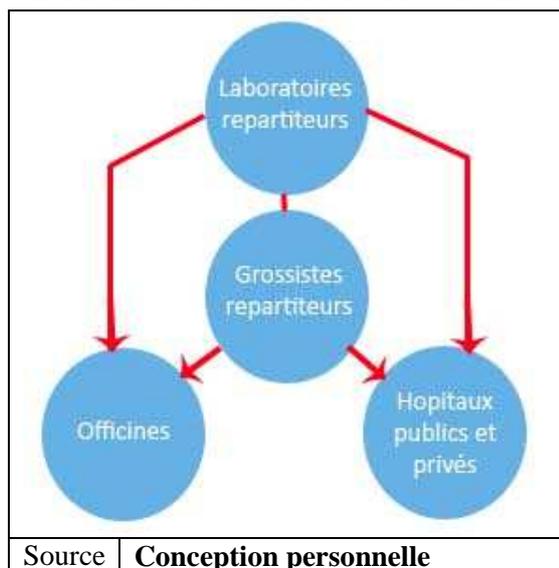
**Bulletin d'information statistique de la PME, données 1<sup>er</sup> semestre 2013, Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement, 2013, P10.**

On peut déduire à partir de tableau ci-dessus, qu'avec une part de 99,93 % du nombre total des PME contre 0,07 % des PME publiques, que le secteur privé en PME est le premier employeur en Algérie<sup>15</sup>.

### 3. PME pharmaceutique en Algérie

Les PME dans le secteur pharmaceutique sont ces entreprises définies par la loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 et qui opèrent dans le secteur pharmaceutiques. On peut résumer le marché médicamenteux en Algérie comme pour tout autre pays par les intervenants dans la distribution de médicament.

**Figure 02 : Les canaux de distribution du médicament**



La figure ci-dessus illustre les principaux canaux de distribution, on trouve donc ces PME dans les acteurs intervenant dans la distribution à savoir, Les :

- Laboratoires producteurs du médicament ;
- Grossistes qui alimentent les officines et les hôpitaux en médicament produit par les laboratoires ;
- Officines lieu de vente des médicaments ;

- Hôpitaux publics et privés ou sont utilisés quelques formes de médicaments d'urgence.

La recherche faite consiste à étudier les laboratoires producteurs tout en exonérant les grossistes, officines, et hôpitaux privés et publics.

En Algérie, on décompte **263** entreprises productrices des produits pharmaceutiques en 2015 selon les informations fournies par le Centre National de Registre de Commerce (CNRC)<sup>16</sup>.

Selon les données fournies par le CNRC, plus de **57 %** des entreprises fabricant le médicament sont des PME. Ces PME sont essentiellement spécialisées dans les médicaments de petit gabarit, les dispositifs médicaux, la parapharmacie, les OTC, les préparations magistrales.

Le tableau suivant démontre le total actif et le CA de ces PME pour les exercices 2013, 2014.

**Tableau V : Total actif et CA des PME par rapport aux autre entreprise pour les exercices 2013, 2014**

	Total Actif (DA)		Chiffre d'Affaires (DA)	
	PME	Toute entreprise confondue	PME	Toute entreprise confondue
2013	20 046 817 964	226 550 829 602	7 296 487 011	66 671 823 394
2014	16 877 353 827	197 368 176 448	6 617 303 062	73 165 951 220
Source	<b>Conception personnelle à partir des données du CNRC</b>			

On remarque que le chiffre d'affaires des PME en 2013 représente une part de **11 %** par rapport à toutes les entreprises opérant dans l'industrie pharmaceutique pour un ratio d'actif de **9 %** par rapport au total actif de toutes les entreprises, Alors que le chiffre d'affaires en 2014 représente **9 %** du marché total pour un total actif de **8,5 %** par rapport au total actif de toutes les entreprises. On constate que le chiffre d'affaires des PME par rapport au total des entreprises opérant dans l'industrie pharmaceutique se situe à **10 %** pour un nombre de **57 %** des PME du total du nombre des entreprises, donc on peut déduire que plus de la moitié des entreprises algériennes contribue à seulement **10 %** du marché médicamenteux.

Ces résultats sont dus à la nature des produits vendus par les PME, en effet, les PME ne produisent pas les médicaments à forte demande, cela est dû au cout élevé des brevets pour concevoir un médicament, il faut savoir qu'une fois un produit découvert, l'Enterprise détentrice du brevet de production à jusqu'à 20 ans d'exploitation avant que le brevet tombe dans le domaine public, n'empêche que certaines grandes entreprises algériennes tel que BIOPHARM ont acquéri certaines brevets qui coute chers pour la production locale de certains médicaments restés chers dans leur pays de production, cela n'est pas à la portée des PME, ces petites et moyennes entreprises avec des ressources rudimentaires préfèrent des petits marchés loin des grandes industriels locaux et étrangers comme la production des produits de parapharmacie (Coton, gants...etc.) ou des dispositifs médicaux (Seringues, compresses, Etc.). Ou les produits OTC (tisanes, compléments alimentaires).

Certaines PME redeviennent des grandes entreprises après leurs extensions et donc diminuent la part des PME dans l'industrie pharmaceutique, on peut donc constater que certaines PME dans ce

marché sont en transition pour devenir des grandes entreprises exportatrices. Notons que les directives du ministère de santé à savoir, produire 70 % localement vient diminuer la facture des importations et donc encourager la création des PME pharmaceutique.

Si par contre 57 % des entreprises pharmaceutiques en Algérie sont des PME et qu'elles produisent que 10 % du total du marché, cela est dû la forte demande des produits formulés par les grandes entreprises, les PME n'ont qu'une petite part du gâteau, n'empêche que certaines firmes pharmaceutique spécialisé dans la production de certains produits comme ROCHE spécialisée dans les médicaments psychotropes, NOVO NORDISK les produits de diabétologie, cèdent d'une façon involontaire une part de marché à ces PME, et permettent une certaine compétitivité à ces derniers.

Enfin, certains obstacles entravent le développement des PME pharmaceutiques, on peut citer quelques-unes :

- La réglementation algérienne en matière d'agrément des PME reste un handicap majeur dans le développement, il faut savoir que la procédure de délivrance d'un agrément pour la création d'une société pharmaceutique reste sujette à controverse, il faut savoir que pour créer une entreprise pharmaceutique deux tutelles sont à la charge, le ministère de commerce (Enregistrement au CNRC) et le Ministère de la Santé pour l'agrément de ces entreprises.
- Certaines PME trouvent une difficulté à acquérir les brevets pour la conception des médicaments, car il faut le souligner qu'un produit générique est conçu une fois tomber le médicament princeps dans le domaine public, et donc l'entreprise devrait acheter les droits pour être plus compétitive avec la firme

détentrices du produit princeps, ce qui peut être un obstacle pour l'extension des PME.

- Le manque d'expérience et de compétence de certaines PME suscite ces derniers à investir dans certains produits de base telle que les produits de parapharmacie, les OTC, ou les dispositifs médicaux qui peuvent certes être moins rentables que les médicaments proprement dit, mais bénéficient d'une réglementation et d'une gestion moins délicate.

## Conclusion

L'industrie pharmaceutique en Algérie a connu ces dernières années une hausse considérable due à l'introduction de grandes firmes pharmaceutiques dans ce secteur, et la réhabilitation de des anciennes firmes, cela n'a pas empêché l'installation des PME mais qui reste minoritairement avec des parts de marché très médiocre. En effet la politique algérienne d'encourager la fabrication de médicament local a pour but de réduire la facture des dépenses en santé, cela encourage plus les grandes firmes capable d'un tel acte au dépend des PME qui ne peuvent pas suivre.

Sur la base de ce qui a été mentionné ci-dessus, nous pouvons présenter les recommandations suivantes :

- Nécessité de promouvoir davantage la production locale des médicaments à travers la création des PME capables de subvenir au besoin du marché local du médicament et de dégager un excédent de production à l'exportation.
- Encourager l'investissement dans le médicament comme source alternative pour poursuivre la quête de l'état à se libérer de l'emprise de la rente pétrolière et de créer une économie productive, et compétitive à l'échelle internationale et ainsi réaliser la politique algérienne du médicament à savoir l'atteinte fin 2017 de 75 % du production nationale.

- La production du médicament local permet de diminuer la facture de la dépense publique de la santé à travers des couts amoindris par des avantages d'investissement donné à ces industriels, et donc libérer la demande du marché du produit importé acheté plus cher que le produit localement produit coutant nettement moins cher.
- Promouvoir la création des PME pharmaceutique permet la diminution de chômage tout en ouvrant de nouveaux terrains d'embauche et solliciter quelques spécialités universitaires tel que la pharmacie, la biologie, la botanique, et la chimie pharmaceutique qui reste rigide quant au demande de marché.
- Flexibiliser la procédure réglementaire en matière de création des PME surtout concernant le volet santé motive les investisseurs à pénétrer l'industrie du médicament car ce marché ne comporte pas seulement le médicament *Sensu Stricto* mais de produits connexes, tel que la parapharmacie, la cosmétologie, les compléments alimentaires, les produits vitaminiques, et la médication alternative à travers les herboristes et les tradipraticiens qui reste trop sollicité par la société algérienne. Toute cette industrie reste inexploitée en Algérie et donne des idées claires à la création des PME plus spécialisées et plus compétentes.

## Références Bibliographiques

- <sup>1</sup> OMS : Organisation Mondiale de la Santé (WHO)
- <sup>2</sup> **Loi n°08-13 du 20 juillet 2008** modifiant et complétant la loi 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et la promotion de la santé.
- <sup>3</sup> Concerne généralement les produits vitaminiques, complément alimentaire, tisane...etc.
- <sup>4</sup> BOUKLI.H, **Le positionnement stratégique du médicament générique, étude de cas en Algérie**, Mémoire de Magister, Université ABOU-BAKER BELGAID, Tlemcen, 2011, P16.
- <sup>5</sup> **DCI** : est le nom chimique de la molécule mère, il permet d'identifier la substance active dans les médicaments.
- <sup>6</sup> Philip ABECASSIS, Nathalie COTINET, **Caractéristiques du marché des médicaments et stratégies des firmes pharmaceutiques**, Revue Horizons stratégiques, 2008/1, Paris, P.284
- <sup>7</sup> Philip ABECASSIS, Nathalie COTINET, **Caractéristiques du marché des médicaments et stratégies des firmes pharmaceutiques**, Revue Horizons stratégiques, 2008/1, Paris, P.284
- <sup>8</sup> Maux de gorge, nausée, douleur, grippe...etc.
- <sup>9</sup> BENHAMDINE.F Président de la Société Algérienne du Pharmacie, Intervention dans l'Emission du Radio Algérienne chaine 3, l'Invité de la rédaction, Emission du 15/02/2016.
- <sup>10</sup> Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière
- <sup>11</sup> Mohamed Wadie ZERHOUNI, L. Asma EL ALAMI EL FELOUSSE, Vers un marché maghrébin du médicament, IPEMED, 30/09/2013, p 17, disponible le 14/02/2016 sur le site électronique : <http://www.econostrum.info/attachment/525477/>
- <sup>12</sup> Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière, op.cit, p 33.
- <sup>13</sup> Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'investissement, Bulletin de veille, N°01, 25/02/2012, P01.

<sup>14</sup> Bulletin d'information statistique de la PME, données 1er semestre 2013, Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement, 2013, P07.

<sup>15</sup> Bulletin d'information statistique de la PME, données 1er semestre 2013, Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement, 2013, P10.

<sup>16</sup> Etude faite en utilisant la base de données du CNRC à travers les bilans et le TCR des exercices 2013, 2014. Le code de ces entreprises est le 104207 : Fabrication des produits pharmaceutiques.